

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/092

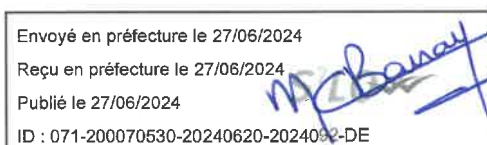
Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Monsieur Vincent CHAUVET en tant que secrétaire de séance.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 14 juin 2024
Affichage compte rendu sommaire : 27 juin 2024

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/093

Objet : Approbation du procès-verbal du 23mai 2024.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal du 23 mai 2024.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité,
le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.**

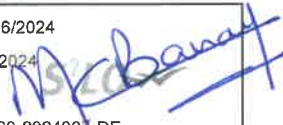


Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 071-200070530-20240620-2024093-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 14 juin 2024
Affichage compte rendu sommaire : 27 juin 2024

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/094

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°045/2024 : autorisant la signature d'une convention de partenariat avec le lycée Saint Lazare – Saint Sacrement pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'orgues au conservatoire du GAM. En contrepartie la CCGAM s'engage à offrir gracieusement au Lycée, par le biais de son conservatoire une animation musicale par année scolaire. Cette convention est conclue à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 5 juillet 2024.

Décision n°046/2024 : autorisant la signature de l'avenant 7 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue avec la Société MJ Travaux Publics prorogeant la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024 pour un montant mensuel de la redevance de 40 € HT. Les autres clauses restent inchangées.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'M. Barnay'.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/095

Objet : Vente de divers véhicules.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La CCGAM possède des véhicules anciens qu'il est nécessaire de renouveler. Il s'agit des véhicules suivants :

- Citroën C3 immatriculée CD-641-RT – véhicule léger 5 places – date de 1^{ère} mise en circulation 18/01/2005.
- Ford Fiesta immatriculée CD-902-RT – véhicule 2 places - date de 1^{ère} mise en circulation 30/11/2001.
- Peugeot benne immatriculé DM-162-KB – véhicule utilitaire - date de 1^{ère} mise en circulation 16/08/1991.
- Renault Premium immatriculé AT-045-DK – poids lourds BOM – date de 1^{ère} mise en circulation 01/06/2010.

Il est ainsi proposé de vendre ces véhicules sur Agorastore (site auquel la CCGAM adhère pour la vente aux enchères de matériel) aux prix de départ suivants :

- Citroën C3 (CD-641-RT) : 200 € TTC
- Ford Fiesta (CD-902-RT) : 200 € TTC
- Peugeot (DM-162-KB) : 200 € TTC
- Renault (AT-045-DK) : 3.000 € TTC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la vente des véhicules décrits ci-dessus, par le biais du site Agorastore.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024095-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/096

Objet : Election d'un représentant de la CCGAM au conseil syndical du SMBVAS.

Chers Collègues,

Considérant que M. Christian SEEBOLDT, conseiller municipal d'Anost et délégué titulaire de la CCGAM au SMBVAS, a démissionné de ses fonctions de conseiller, il est nécessaire de le remplacer.

Les statuts du SMBVAS (syndicat mixte des bassins versant de l'Arroux et de la Somme) modifiés précisent la répartition suivante des délégués entre les différents membres :

Membres du syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CC Grand Autunois-Morvan	19	19
CC Pays Arnay Liernais	6	6
CC Entre Arroux Loire et Somme	11	11
CC le Grand Charolais	2	2
CU Le Creusot Montceau	5	5
TOTAL	43	43

Liste des délégués actuelle désignés par le conseil communautaire de la CCGAM au SMBVAS :

Délégués titulaires	Commune	Délégués suppléants	Commune
Christian SEEBOLDT	Anost	Metin ALBAYRAK	Autun
Françoise ANDRE	Autun	Véronique PACAUT	Autun
Frédéric BROCHOT	Autun	Alain DICHANT	Autun
Gilbert DARROUX	Autun	Michel LOUIS	Broye
Jean-Louis CORMIER	Autun	Michel RONDEAU	Charbonnat
Vincent CHAUVET	Autun	André LHOSTE	Curgy
Michel VILLIER	Broye	Christophe RIZARD	La Boulaye
Fabrice VOILLOT	Charbonnat	Eric MERLIN	Epinac
Franck GUYARD	Dracy Saint Loup	Marcel VIALLETON	Etang sur Arroux
Alain LANCIAU	Epinac	Michel LABILLE	Etang sur Arroux
Gérard CONTENT	Etang sur Arroux	Roger BROCHOT	Laizy
Sylvain PATRU	Etang sur Arroux	J.Pierre FERRET	La Tagnière
Michel MENAGER	Laizy	Pascal LEGRIS	Monthelon
Marie-Claude BARNAY	La Grande Verrière	Julien SIMON	St Didier sur Arroux
Xavier DUVIGNAUD	St Eugène	Ludovic CHARLES	Mesvres
Gilles BERRET	St Nizier/Arroux	Christian DEMIZIEUX	Saint Prix
Georges GLOVER-BONDEAU	St Prix	J-Louis PORCHERET	Tintry
Gilles PILLOT	Saint-Forgeot	Pierre LABONDE	Brion
Jean-Yves JEANNIN	Thil/Arroux	Gérard BERGERET	Cordesse

Monsieur Jean-François ALUZE ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,

Monsieur Jean-François ALUZE, en tant que représentant titulaire de la CCGAM au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024096-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/097

OBJET : Plan d'actions 2024/2026 Intercommunalité Amies des Aînés.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Face à la Nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives.

Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de 3 principes : La lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Notre collectivité s'est engagée à participer à cette dynamique en adhérent au RFVAA. Aussi, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes/intercommunalités Amies des Aînés, à savoir :

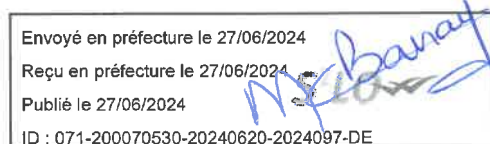
- ELABORER un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (Transports et mobilité, habitat, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité, culture et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, services et soins, information et communication). Celui a été finalisé et présenté en comité de pilotage en septembre 2023,
- DEFINIR un plan d'action à 3 ans Villes/Intercommunalités Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer. Le plan d'actions a été présenté et validé en comité de pilotage du 10 avril 2024,
- INFORMER annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- PARTICIPER à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

A PRIS ACTE du plan d'actions 2024/2026 de la démarche Intercommunalités amies des aînés,

S'EST ENGAGÉ à participer à sa déclinaison.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'M. Barnay', is written over the typed name of the president.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/098

Objet : Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial – plan mercredi.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

La convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial – plan mercredi a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT/plan mercredi prend également en compte les orientations éducatives de la charte qualité attachée au « plan mercredi ».

Elle détermine les engagements des co-contractants de la présente convention à savoir les services de l'état (Préfecture de Saône et Loire et La Direction des services départementaux de l'éducation de Saône et Loire) , la Caisse d'allocations familiales de Saône et Loire et la Communauté de Commune du Grand Autunois-Morvan.

L'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

L'établissement public de coopération intercommunale s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées.

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter du 02/09/2024.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus. Cette reconduction est possible deux fois, amenant la convention à une validité de 3 ans maximum.

A l'issue de cette période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

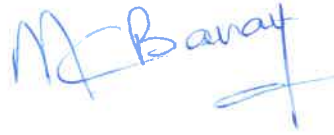
APPROUVE le nouveau projet éducatif de territoire – plan mercredi de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, annexé à la présente délibération.

APPROUVE la nouvelle convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial – plan mercredi d'une durée d'un an à compter du 2 septembre 2024, reconductible tacitement, dans la limite d'une durée totale de trois ans, annexée à la présente délibération

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024098-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/099

Objet : Subventions aux coopératives scolaires pour les sorties ou voyages scolaires à caractère pédagogique.

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-présidente.**

Chers Collègues,

Chaque année, les écoles publiques organisent des sorties ou voyages à caractère pédagogique dont une partie du financement est sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les montants de subvention qui vous sont proposés ont tenu compte des règles suivantes :

- ✓Le montant de la subvention accordée à un établissement scolaire a été calculé sur la base maximum de 155 € x le nombre de classes constituant l'établissement. Pour cette année 2024, il a été décidé d'attribuer un montant de 150 € par classe.
- ✓Le coût net (dépenses – recettes hors subvention CCGAM) de chaque projet a été effectué. Ce coût a été établi sans tenir compte ni de la participation demandée aux familles, ni de la participation financière de la coopérative scolaire.
- ✓Le montant de la subvention n'est en aucun cas supérieur à 50 % de ce coût net.

Dans ce cadre, les subventions pourraient être les suivantes :

Autun Hauts Quartiers-Bouteiller primaire :	991 €
Autun René Monrose maternelle :	750 €
Autun Clos Jovet élémentaire :	638 €
Autun Le Parc primaire :	871 €
Autun Victor Hugo primaire :	2400 €
Antully primaire :	450 €
Auxy primaire :	450 €
Curgy maternelle :	300 €
Curgy élémentaire :	450 €
Dracy St Loup primaire :	177 €
Igornay élémentaire :	300 €
La Celle en Morvan primaire :	300 €
Sommant maternelle :	150 €
Tavernay élémentaire :	300 €
Anost primaire :	300 €
Cussy en Morvan élémentaire :	150 €
Chissey en Morvan élémentaire :	150 €
Lucenay L'Evêque primaire :	150 €
La Grande-Verrière Christian Moncharmont primaire :	300 €
Monthelon élémentaire :	150 €
St Léger sous Beuvray élémentaire :	150 €
Etang-sur-Arroux Du Passeur élémentaire :	750 €
Laizy primaire :	450 €
Broye Georges & Clarisse Morlevat primaire :	450 €
Mesvres primaire :	450 €
Epinac Gouze maternelle :	600 €
Epinac La Verrerie élémentaire :	600 €
St Léger du Bois primaire :	300 €
Sully élémentaire :	150 €
Couches Joséphine Baker primaire :	1200 €
St Gervais sur Couches élémentaire :	150 €
TOTAL.....	14 977 €

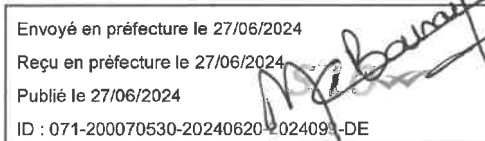
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les montants de subvention qui seront attribués aux différents projets scolaires.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Épertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/100

Objet : Approbation du rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Madame Véronique PACAUT,
Vice-présidente**

Chers collègues,

Conformément à la convention signée avec l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan le rapport d'activité est remis à la Communauté de Communes et fait l'objet d'une présentation.

La saison 2023 s'est déroulée dans la continuité de 2022 avec une réelle dynamique. Selon l'INSEE, la fréquentation nationale de la saison estivale est en augmentation de 0,2% comparée à 2022.

Concernant les dépenses de la clientèle étrangère, elles dépassent de 7% celles de 2019.

Le Grand Autunois Morvan enregistre une augmentation des nuitées pour 2023 en comparaison à ces trois dernières années. L'Office de Tourisme en collaboration avec les instances départementales et régionales a continué son travail de promotion du territoire sur les différents supports papier et numérique.

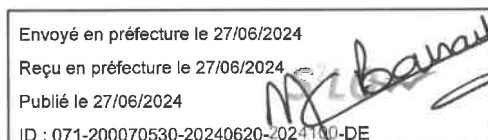
L'offre du Grand Autunois Morvan centrée sur la nature et les grands espaces a pu continuer à se développer et attirer les touristes. Les chiffres de 2023 sont positifs et supérieurs à ceux de 2022 avec une augmentation de la clientèle individuelle et une belle progression des groupes.

Ces données touristiques positives montrent un véritable engouement pour notre territoire.

Vous trouverez ci-joint le détail du rapport d'activités de l'année 2023 de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/101

Objet : Désignation des représentants de la CCGAM au Conseil d'Administration du Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers Collègues,

Au conseil communautaire du 23 mai dernier, vous avez désigné Monsieur Jean-François NICOLAS et Madame Cathy NICOLAO VERDENET en tant que représentants titulaires et Monsieur Emmanuel ROUCHER et Madame Céline GOUDIER POSZWA, en tant que représentants suppléants au Conseil d'Administration du Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

Après explications du CILEF sur ses modifications du statut, il apparaît que dans le collège 1, concernant les membres de droit des communes et communauté de communes, la ville d'Autun et la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan disposent chacun de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

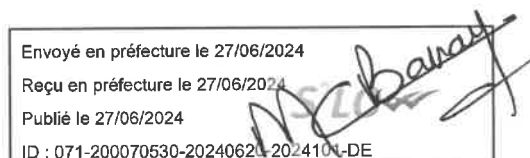
Au regard de cette disposition, je vous propose d'abroger la délibération n° 2024/085 du 23 mai dernier et de modifier la désignation des deux représentants titulaires et des deux représentants suppléants pour la CCGAM.


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Messieurs Jean-François NICOLAS et Christian DEMIZIEUX, en tant que représentants titulaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au Conseil d'Administration du Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF),

DESIGNE Monsieur Emmanuel ROUCHER et Madame Céline GOUDIER POSZWA, en tant que représentants suppléants de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au Conseil d'Administration du Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF),

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tous documents se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/102

Objet : Bilan 2023 de la mutualisation du service communication.

Chers Collègues,

Les services communication de la CC de l'Autunois et de la Ville d'Autun ont été mutualisés à compter du 1^{er} avril 2011.

Il vous est proposé de dresser le bilan de l'exercice 2023.

Les principales dépenses concernées représentent les salaires et charges des 5 agents composant l'effectif du service mutualisé, dont la répartition du temps de travail s'effectue de la façon suivante :

Agents	Employeur	Part Ville	Part GAM
Responsable du service mutualisé	Ville d'Autun	70,50%	29,50%
Responsable adjointe	Ville d'Autun	98,50%	1,50%
Infographiste/photographe n°2	Ville d'Autun	86%	14%
Infographiste/photographe n°1	CCGAM	57%	43%
Chargée de communication	CCGAM	3,75%	96,25%

Par rapport aux charges de personnel calculées sur ces bases, la ville doit 21 516,70 € à la CCGAM et la CCGAM doit 27 977,89 € à la ville.

Par ailleurs toutes dépenses afférentes à cette compétence, lorsqu'elles ne sont pas spécifiques, sont prises en charge par moitié par les deux collectivités, ce qui conduit aux refacturations suivantes :

La ville ne doit rien à la CCGAM et la CCGAM doit à la ville d'Autun 1 185,54 euros, une annexe est jointe à ce rapport.

Le calcul de la mutualisation 2023 conduit donc à une soulte de 7 646,73 euros due par la CCGAM à la ville.

Par ailleurs, la CCGAM refacturera au CIAS, à travers cette même convention, les dépenses qui lui incombent directement, à savoir 968,48 euros pour les dépenses liées aux charges de personnels.

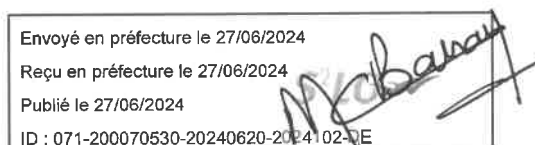
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité


APPROUVE le bilan 2023 de la mutualisation du service communication,

AUTORISE, au bénéfice de la ville d'Autun, l'émission d'un mandat de 6 461,19€ au compte 6215 pour le remboursement du personnel et un mandat de 1 185,54€ au compte 62875 pour le remboursement des dépenses autres que le personnel.

AUTORISE, à l'encontre du CIAS, un titre de 968,48€ au compte 70843 pour le remboursement du personnel.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/103

Objet : Evolution du réseau urbain Ça roule – signature de l'avenant n°2 au marché public de fournitures courantes et de services « Exécution des services de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan » - marché n°2022-4

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-président**

Chers Collègues,

Dans le cadre du marché ayant trait à notre offre de mobilité "Ça roule", un premier avenant avait apporté des modifications applicables au 1er septembre 2023. Celui-ci avait permis l'installation d'un système de vidéoprotection dans le véhicule de la ligne A, le passage d'une partie de la ligne B en service à la demande et la gestion complète de la location des VAE par l'Espace mobilité en gare d'Autun. Il s'avère nécessaire de prévoir un second avenant pour continuer l'adaptation de notre offre de mobilité visant un meilleur dimensionnement des moyens aux besoins des usagers.

Le réseau urbain (ligne A, B et C) va connaître les aménagements décrits ci-après. Ces nouvelles modalités sont applicables à compter du 1er septembre 2024.

1. Aménagements sur la ligne A :

- Suppression des arrêts St Jean Église et Boulevard Laureau dans les deux sens de circulation ;
- Création de l'arrêt St Jean Gallion dans le sens Saint Pantaléon vers le centre-ville;
- Création de l'arrêt Porte Saint André dans le sens centre-ville vers Saint Pantaléon;
- Création d'un arrêt à la Croix-verte dans les deux sens de circulation. Ce sera le même arrêt que celui qui dessert l'actuelle ligne B;
- Suppression des horaires suivants :
 - Du lundi au samedi :
 - 18:30 au départ des Tuileries – arrivée à 18:51 au Centre hospitalier
 - 19:06 au départ du Centre hospitalier – arrivée à 19:26 aux Tuileries
 - Le samedi :
 - 07:09 au départ des Tuileries – arrivée à 07:33 à Garibaldi
 - 07:36 au départ de Garibaldi – arrivée à 07:58 aux Tuileries
 - 07:59 au départ des Tuileries – arrivée à 08:23 à Garibaldi
 - 09:00 au départ de Garibaldi – arrivée à 09:22 aux Tuileries

Cf. Fiche horaire en annexe.

Arrêt Garibaldi desservi uniquement sur réservation en période de vacances scolaires. L'utilisateur devra effectuer une démarche téléphonique préalable à l'Espace mobilité Ça roule, la veille au plus tard (jour ouvrable), pour demander le passage du bus à cet arrêt et à l'horaire choisi ou bien, suivant le cas de figure, le signaler au conducteur du bus à sa montée dans le véhicule.

2. Organisation de lignes à la demande, en rabattement sur la ligne A :

De nouvelles lignes sont créées et remplacent les actuelles lignes B et C :

- Base du Vallon <> Croix-Verte ;
- Gare SNCF <> POPA ;
- Boucle Hauts quartiers (même tracé que l'actuelle ligne C).

Ces lignes sont connectées à la ligne A par les arrêts Croix-Verte, gare SNCF et Champs de Mars.

Elles fonctionnent du lundi au vendredi l'après-midi uniquement et le samedi toute la journée.

Intégration de l'arrêt St Jean Église dans le prolongement de la future ligne Gare SNCF <> POPA, dans les deux sens de circulation.

Pour ces lignes sur réservation, l'utilisateur devra effectuer une démarche téléphonique préalable à l'Espace mobilité Ça roule, la veille au plus tard (jour ouvrable), pour demander le passage du bus à l'horaire et à l'arrêt souhaités ou bien, suivant le cas de figure, le signaler au conducteur du bus à sa montée dans le véhicule.

Les arrêts et les horaires seront les suivants : cf. Fiche horaire en annexe.

Enfin, pour ces lignes sur réservation, il est recherché une optimisation des moyens par l'utilisation des mêmes moyens que ceux déployés pour l'exécution du TAD-TPMR (conducteurs et véhicules).

Séance du conseil communautaire du 20 Juin 2024 : délibération n°2024/103

Au total, les aménagements sur la ligne A et la transformation des actuelles lignes B et C en lignes virtuelles à la demande généreront une économie de 60 097,21€ HT par rapport au montant initial du marché qui était de 524 542,77€ HT, soit une économie de 11,46%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

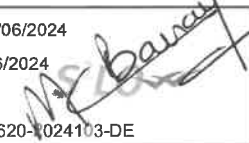
APPROUVE ces évolutions du réseau urbain « Ça Roule », applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

AUTORISE la signature d'un avenant n°2 au marché public relatif à l'exécution des services de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-1024103-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/104

Objet : Avenant 1 à la convention pluriannuelle (2023-2024) d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL 71).

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCGAM et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire (ADIL 71), il est nécessaire de préciser les modalités de versement de la contribution pour l'année 2024 et les suivantes, le cas échéant.

Ainsi, la contribution apportée par la CCGAM, à hauteur de 0,25€ par habitant, soit 8 828€ pour 2024, sera créditée au compte de l'ADIL71 et fera l'objet de deux versements :

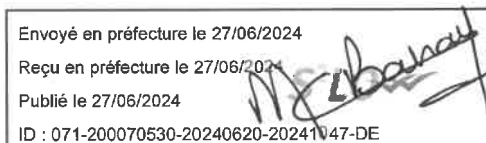
- 80% avant le 30 juin de l'année 2024,
- 20% après présentation des actions de l'ADIL 71 dans le cadre de la convention, pour l'année 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle (2023/2024) d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire ;

APPROUVE la signature du document susmentionné ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/105

Objet : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Autun – Extension du périmètre : Modification de l'annexe 1 de la convention OPAH-RU.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT
Vice-Président**

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 303-1 du Code de Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan 2018/098 du 18 septembre 2018 approuvant les termes de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville ;

Vu la signature de la convention-cadre « Action cœur de ville » à Autun le 21 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan 2020/171 du 15 décembre 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre ACV valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) ;

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre ACV valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) signé le 31 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan 2023/197 du 19 décembre 2023, approuvant et autorisant la signature de la convention cadre ORT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan du 13 février 2020 approuvant la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun et son règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Autun du 24 février 2020 approuvant la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun et son règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires ;

Vu la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun signée par la CCGAM, la Ville d'Autun, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 25 septembre 2020 et le projet d'annexe 1.

Chers Collègues,

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Autun en cours (convention conclue pour la période 2020-2025) s'étend sur un périmètre (anciens remparts) identique au périmètre du programme « Action Cœur de Ville (ACV) 1 ». L'OPAH-RU et le programme Action Cœur de Ville fonctionnent en synergie. Le programme ACV 1 a été prolongé en 2024 par le programme ACV 2 et intégré dans l'ORT. Le périmètre de ce programme a été étendu par rapport à ACV 1 en y intégrant deux entrées de ville au nord du périmètre actuel (59 parcelles).

Les programmes ACV et OPAH-RU sont des dispositifs complémentaires concourant à la dynamisation et l'attractivité de la ville centre du territoire de la CCGAM. Il est proposé d'étendre le périmètre de l'OPAH-RU afin qu'il coïncide avec le périmètre ACV 2. Un périmètre unique pour l'ensemble des programmes d'intervention sur le centre-ville d'Autun sera plus lisible pour les bénéficiaires et favorisera la réalisation des projets.

L'extension du périmètre d'OPAH-RU n'implique pas de frais supplémentaires pour les collectivités, qu'ils soient liés à l'ingénierie ou aux aides aux travaux, le budget restant constant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la modification de l'annexe 1 de la convention d'OPAH-RU, correspondant à l'extension du périmètre de l'OPAH-RU pour qu'il coïncide avec le périmètre ACV2/ORT (cf. pièce jointe) ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024105-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/106

Objet : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) – Modification n°1 du Règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires de la CCGAM.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 303-1 du Code de Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan 2018/098 du 18 septembre 2018 approuvant les termes de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville ;

Vu la signature de la convention-cadre « Action cœur de ville » à Autun le 21 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan 2020/171 du 15 décembre 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre ACV valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) ;

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre ACV valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) signé le 31 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan 2023/197 du 19 décembre 2023, approuvant et autorisant la signature de la convention cadre ORT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan du 13 février 2020 approuvant la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun et son règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Autun du 24 février 2020 approuvant la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun et son règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires ;

Vu la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun signée par la CCGAM, la Ville d'Autun, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 25 septembre 2020 ;

Vu le projet de règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ;

Chers Collègues,

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Autun en cours (2020-2025) permet aux propriétaires de logement réalisant des travaux de réhabilitation de bénéficier de subventions de la part de la ville d'Autun et de la CCGAM en sus des subventions versées par l'ANAH. Cependant les règles d'attribution des aides de l'ANAH ont évolué au 1^{er} janvier 2024, notamment les conditions d'éligibilité et les montants d'aides mobilisables.

Le nombre d'aides attribuées au titre de l'OPAH-RU a été limité au début du dispositif mais monte en puissance chaque année et les modifications proposées dans cette présente délibération permettent de conforter cette dynamique.

Une partie des aides attribuées par la CCGAM aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU du centre-ville d'Autun sont adossées aux critères d'éligibilité de l'ANAH. Suite à leur dernière évolution il est proposé de modifier le règlement d'attribution des aides de la CCGAM afin que les conditions d'éligibilité de l'ANAH et de notre règlement concordent.

Désormais les règles de l'ANAH prévoient que les aides qui étaient réservées aux propriétaires occupants sont également accessibles aux locataires sous certaines conditions, il est proposé de reprendre cette disposition dans notre règlement.

Par ailleurs, il est proposé que les plafonds de ressources de notre règlement pour les aides hors ANAH soient réactualisés afin de correspondre à ceux l'ANAH.

Séance du conseil communautaire du 20 Juin 2024 : délibération n°2024/106

Certaines pièces administratives demandées pour la complétude des dossiers de demande de subvention auprès de la CCGAM alourdissent l'instruction des dossiers et les démarches pour les bénéficiaires. Le nouveau règlement simplifie les démarches pour les bénéficiaires en diminuant le nombre de pièces demandées pour certaines catégories de dossiers.

Enfin, la carte du périmètre d'intervention en annexe 1 est modifiée afin de correspondre au nouveau périmètre de l'OPAH-RU.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

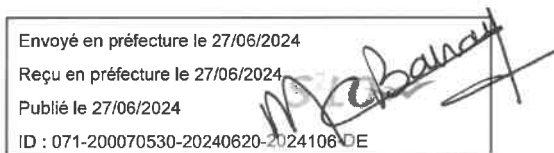
APPROUVE la modification n°1 du règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois ;

AUTORISE le versement des aides susmentionnées selon les conditions décrites par ledit règlement d'intervention ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Épertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/107

Objet : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville d'Autun – Engagement d'une déclaration d'utilité publique pour la mise en place d'opération de restauration immobilière (ORI) et demande d'ouverture d'une enquête publique.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-Président**

- Vu** l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 313-4 et R. 313-29 et suivants ;
- Vu** l'article L. 411-1 3° du Code de l'expropriation ;
- Vu** la convention OPAH-RU Cœur de Ville en date du 25 septembre 2020 ;
- Vu** le marché n°2020-2 relatif à la mission de suivi et animation d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun ;
- Vu** le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) ;

Chers Collègues,

Depuis 2018, dans le but de répondre aux enjeux qui caractérisent le territoire et de relancer une dynamique territoriale, la CCGAM et la ville d'Autun se sont lancées, à travers le dispositif « Action Cœur de Ville », dans un projet global de renouvellement urbain ambitieux afin de renforcer les fonctions urbaines de centralité de la ville d'Autun qui par extension bénéficieront à l'ensemble du territoire.

En 2021, cette volonté a abouti à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle de la CCGAM. Elle fixe la stratégie d'intervention et le programme d'action pluriannuel sur un secteur élargi du centre-ville d'Autun.

Le dispositif « Action Cœur de Ville » intègre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU). Elle est conclue avec les différents partenaires pour la période 2020-2025. Elle a notamment pour objectifs de rénover l'habitat dégradé du centre-ville d'Autun, indispensable au dynamisme de la ville-centre.

Elle se décline en deux volets. Un premier incitatif, qui propose un accompagnement des projets et des aides aux travaux. Un second qui est coercitif ayant pour objectif de débloquer des situations problématiques qui perdurent.

A cette fin, il s'agit d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) rendant les travaux obligatoires, afin de mettre en œuvre une Opération de Restauration Immobilière (ORI). Ce dispositif qui complète l'OPAH RU, permet de prescrire l'exécution des travaux sous contrainte de délai, avec la faculté pour la collectivité de poursuivre l'acquisition amiable ou judiciaire des immeubles en cas de défaillance des propriétaires.

Dans ce cadre, des investigations préalables ont été diligentées pour déterminer cinq immeubles prioritaires sur lesquels il est opportun de concentrer ces actions coercitives.

En préalable, les propriétaires des immeubles ciblés par la DUP ORI n'ont pas donné suite aux sollicitations ou informations liées au volet incitatif de l'OPAH-RU et/ou n'ont pas entamé de démarches concrètes pour la réhabilitation de leurs biens.

Le déclenchement de la DUP dans le cadre du volet renouvellement urbain de l'OPAH-RU signifie qu'en l'absence de travaux réalisés par les propriétaires dans un délai restant à définir, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pourra procéder à l'expropriation de ces biens.

En complément, la ville d'Autun s'engage à racheter lesdits immeubles à la CCGAM lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, au coût d'acquisition par la CCGAM pendant toute la durée de l'opération de restauration immobilière (ORI). Une convention précisera les modalités de ce rachat.

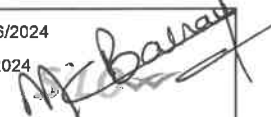
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de Travaux de l'opération de restauration immobilière portant sur cinq immeubles ci-joint ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter auprès du Préfet de Saône-et-Loire l'organisation de l'enquête publique correspondante ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024107-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Épertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/108

Objet : Portage par l'EPF Doubs BFC de l'ensemble immobilier « Maison de la Literie » à Saint-Forgeot.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
Vice-Président

Chers collègues,
Par délibération du 19 septembre 2023, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a sollicité de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC une mission de portage d'immeubles situés sur la zone d'activité de Saint-Forgeot afin d'accompagner la reprise de la société VELDEMAN, alors en redressement judiciaire, et le maintien de cette activité de création de literie sur le territoire de l'Autunois.

La SASU MAISON DE LA LITERIE a racheté l'ensemble immobilier VELDEMAN constitué des parcelles suivantes situées à Saint-Forgeot :

Parcelles	Surfaces
B 0938	5992 m ²
B 0939	419 m ²
B 0941	10717 m ²
B 1022	11373 m ²
B 1024	812 m ²
B 0855	1441 m ²

Le projet de portage consiste à ce que l'EPF Doubs BFC rachète en lieu et place de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan cet ensemble immobilier, qui sera loué à la SASU Maison de la Literie pendant une durée maximale de 36 mois afin que cette société puisse occuper les lieux tout en concentrant son investissement dans les moyens de production. A l'issue de cette période, la société MAISON DE LA LITERIE a vocation à redevenir propriétaire de l'ensemble immobilier.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC chargeant celui-ci de porter l'ensemble immobilier suivant pour un montant d'acquisition de 2.000.000 € :

Parcelles	Surfaces
B 0938	5992 m ²
B 0939	419 m ²
B 0941	10717 m ²
B 1022	11373 m ²
B 1024	812 m ²

APPROUVE le principe de la location de l'ensemble immobilier à la SASU MAISON DE LA LITERIE, pour une durée maximale de 36 mois, pour un montant de 80.000 € HT par an,

APPROUVE le principe du rachat par la CCGAM de cet ensemble immobilier, au prix initial, augmenté de tous les frais et dépenses liés au portage (éventuels travaux, frais de mutation, ...). Les loyers réellement encaissés par l'EPF Doubs BFC seront remboursés à la CCGAM. Le tout conformément au règlement d'intervention de l'EPF Doubs BFC.

CONSENT, une fois l'ensemble immobilier acquis par la CCGAM, à la revente à la société MAISON DE LA LITERIE (ou toutes personnes physique ou morale qu'elle se substituerait) au prix initial déduction faite du montant des loyers perçus par l'EPF Doubs BFC pendant une période maximale de 36 mois et augmenté de tous les frais et dépenses liés au portage par l'EPF Doubs BFC (éventuels travaux, frais de mutation, ...) et augmenté des frais de mutation payés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour l'achat du bien immobilier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024108-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/109

Objet : Convention entre la CCGAM et la commune d'Epinac pour le remboursement, par la CCGAM, du coût des travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés par la commune.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La commune d'Épinac réalise des travaux d'aménagement sur son domaine public, qui a une incidence sur la voirie communautaire. Dans le cadre des travaux menés par cette commune et dans un souci de rationalisation et d'optimisation financière, il est proposé que la commune réalise concomitamment les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L. 2422-1 du code de la commande publique.

La convention qui vous est proposée prévoit ainsi que la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan rembourse le montant des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Les montants estimatifs de travaux globaux et de travaux de voirie communautaires sont les suivants :

- Aménagement de la VI 195 Rue Anatole France à Épinac, pour un montant estimatif de 110 210,00 € HT, 132 252,00 € TTC, dont 17 857,00 € HT, 21 428,40 € TTC à charge de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

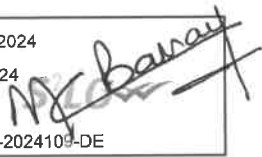
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,


APPROUVE la convention entre la CCGAM et la mairie d'Épinac relative au remboursement par la CCGAM du montant des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Épinac.

DIT que ces montants sont prévus au budget.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-Présidents ayant délégation à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024109-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/110

Objet : Convention autorisation de passage pour la réalisation de travaux sur un cours d'eau à Lucenay l'Évêque.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le SMBVAS souhaite réaliser un aménagement visant à restaurer la continuité écologique dans le cadre d'une opération globale de restauration des fonctionnalités du ruisseau de Fontaine Mambert et de ses zones humides associées.

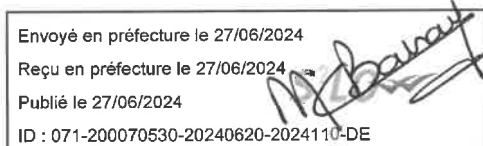
Ces travaux consistent à réaménager le passage actuel en aménageant la buse pour l'alimentation en eaux des mares, et à créer un nouveau passage de type dalot sur la VI 83 route de Visigneux à Lucenay l'Évêque.

Le SMBVAS sollicite une autorisation de passage pour la réalisation de ses travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

EMET un avis favorable relatif à l'autorisation de passage sur la VI 83 route de Visigneux à Lucenay l'Évêque sollicitée par le SMBVAS.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Épertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUIILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/111

Objet : Modification n°2 du tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président,**

Chers Collègues,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour assurer la continuité des services, et permettre l'évolution de carrière des agents,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit

Dans le cadre de modification de temps de travail, ou de modification de poste

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2ème classe	-1	01/07/2024	Temps complet
		+1	27/06/2024	22h30/sem (64.28%)
		-1	01/10/2024	Temps non complet 19.74%
	Adjoint technique	+1	27/06/2024	TNC 18h00/sem
		+1	27/06/2024	TNC 17h00/sem
		+1	27/06/2024	Temps non complet 85% (29h45/sem)
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	+1	27/06/2024	Temps complet

Dans le cadre du recrutement sur le poste de responsable du pôle habitat ainsi qu'à la direction juridique et commande publique :

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
TECHNIQUE	Ingénieur principal	-1	01/07/2024	Temps complet
ADMINISTRATIVE	Attaché principal Attaché	+1	01/07/2024	Temps complet
		+1	01/07/2024	Temps complet

Dans le cadre d'un changement de filière et de réussite à concours :

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
ANIMATION	Animateur	+ 1	27/06/2024	Temps complet
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	+ 1	27/06/2024	TNC 31h00
TECHNIQUE	Adjoint d'animation	- 1	01/10/2024	Temps complet
	Adjoint Technique	- 1	01/10/2024	TNC 30.8h soit 88%

Dans le cadre de promotions internes :

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
ADMINISTRATIVE	Attaché	+ 1	27/06/2024	Temps complet
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	- 1	01/10/2024	Temps complet
ANIMATION	Animateur	+ 1	27/06/2024	Temps complet
	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	- 1	01/10/2024	Temps complet
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	+ 1	27/06/2024	Temps complet

Dans le cadre des avancements de grade :

FILIERE	GRADE	CREATION SUPPRESSION	DATE	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	+ 1	01/07/2024	Temps complet
	Attaché	- 1	01/07/2024	Temps complet
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	+ 2	01/07/2024	Temps complet
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	- 2	01/07/2024	Temps complet
MEDICO-SOCIALE	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	+ 1	01/07/2024	Temps non complet 33h00
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	- 1	01/07/2024	Temps non complet 94% (32h54)
SPORTIVE	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	+ 1	01/07/2024	Temps complet
	Educateur des activités physiques et sportives	- 1	01/07/2024	Temps complet
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	+ 1	01/07/2024	Temps complet
	Agent de maîtrise	- 1	01/07/2024	Temps complet
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	+ 4	01/07/2024	Temps complet
		+ 1	01/07/2024	Temps non complet 29h45 (85%)
		+ 1	01/07/2024	Temps non complet 29h00 (82.86%)
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 4	01/07/2024	Temps complet
		- 1	01/07/2024	Temps non complet 29h45 (85%)
		- 1	01/07/2024	Temps non complet 28h56 (82.66%)
		+ 1	01/07/2024	Temps non complet 19,74%
Adjoint technique	- 1	01/07/2024	Temps non complet 19,74%	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la modification du tableau des effectifs,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
 Reçu en préfecture le 27/06/2024
 Publié le 27/06/2024
 ID : 071-200070530-20240620-2024111-E

Fait les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 La Présidente,
 Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/112

Objet : Création de cent vingt emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de cent vingt contractuels.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil communautaire le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer, cent vingt emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de cent vingt **contractuels**,

Afin de se mettre en conformité avec les textes relatifs aux contrats non permanents, la communauté doit prévoir par délibération la création de 119 postes (63,81 ETP) non permanents répartis sur les différents pôles de service de proximité dans le cadre de la rentrée scolaire. Ces emplois sont liés au fonctionnement du secteur périscolaire (surveillance des enfants dans les garderies, les cantines et les bus, cantinier(ère) et aide-cantinier(ère), assurent l'entretien des locaux, les renforts dans le secteur de l'animation les mercredis et dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Enfin, il est également créé un poste non permanent au centre nautique qui permet l'accueil et l'encadrement des groupes scolaires durant l'année scolaire 2024-2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE

Pour le pôle d'ANOST-CUSSY :

CREER dix emplois non permanents tels que listés ci-dessous,

FIXER la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nbre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/09/2024	5/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine
			7,5/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine
			10/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et aide-cantinière
			12,5/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine
			18/35 ^{ème}	1	Surveillance Bus, cantine, entretien des locaux
			20/35 ^{ème}	1	Surveillance Bus, cantine, entretien des locaux
			25/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et animation
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/09/2024	25/35 ^{ème}	1	Cantinière et surveillance cantine
			27/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux, surv. Cantine et animation
			32,5/35 ^{ème}	1	ATSEM

Pour le pôle d'AUTUN

CREER quarante-huit emplois non permanents tels que listés ci-dessous,

FIXER la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nbre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/09/2024	7,5/35 ^{ème}	9	Surveillance cantine
			12,5/35 ^{ème}	1	Surveillance Bus
			15/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et animation
			18/35 ^{ème}	8	Surveillance cantine, garderie et animation
			20/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine, garderie
			25/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine, garderie, entretien des locaux
			32,5/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine, garderie et animation
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/09/2024	5/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux et surveillance cantine
			10/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux et surveillance cantine
			12,5/35 ^{ème}	3	Entretien des locaux, cantinière
			15/35 ^{ème}	3	Entretien des locaux
			18/35 ^{ème}	5	Entretien des locaux et aide-cuisinier(ère)
			20/35 ^{ème}	3	Entretien des locaux, surv. Cantine
			22/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux, surv. Cantine et bus
			25/35 ^{ème}	2	Entretien des locaux, surv. Cantine et animation
			27/35 ^{ème}	3	Aide-cantinier(ère), entretien des locaux, surv cantine et animation
		35/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux, surv cantine et animation	
		01/10/2024	35/35 ^{ème}	2	Aide-cantinière, surveillance cantine et entretien des locaux
SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives	01/09/2024	35/35 ^{ème}	1	Maître-nageur

Pour le pôle de COUCHES :

CREER dix-neuf emplois non permanents tels que listés ci-dessous,

FIXER la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nbre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/09/2024	7,5/35 ^{ème}	3	Surveillance cantine
			12,5/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et garderie
			15/35 ^{ème}	2	Surveillance cantine, garderie, bus
			18/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et garderie
			20/35 ^{ème}	2	Surveillance cantine, garderie, animation
			25/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et bus et animation
			30/35 ^{ème}	2	Surveillance cantine et bus et animation
			35/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et bus et animation
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/09/2024	5/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux
			18/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux et surv cantine
			27/35 ^{ème}	2	Entretien des locaux et surv garderie et cantinière
			35/35 ^{ème}	2	ATSEM, cantinière, entretien des locaux et animation

Pour le pôle d'EPINAC :

CREER dix-huit emplois non permanents tels que listés ci-dessous,

FIXER la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nbre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/09/2024	10/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et bus
			12,5/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine et bus
			18/35 ^{ème}	3	Surveillance cantine, garderie et animation
			22/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine, garderie et animation
			35/35 ^{ème}	1	Surveillance cantine, garderie et animation
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/09/2024	7,5/35 ^{ème}	2	Entretien de locaux
			10/35 ^{ème}	1	Renfort ATSEM
			12,5/35 ^{ème}	1	Cantinière
			18/35 ^{ème}	1	Cantinière
			20/35 ^{ème}	2	Cantinière, entretien des locaux et surv cantine
			22/35 ^{ème}	1	Cantinière et entretien des locaux
			30/35 ^{ème}	1	Cantinière
			32,5/35 ^{ème}	1	ATSEM
			35/35 ^{ème}	1	ATSEM

Pour le pôle d'ÉTANG-SUR-ARROUX :

CREER vingt-cinq emplois non permanents tels que listés ci-dessous,

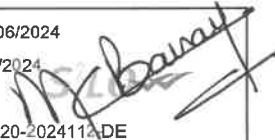
FIXER la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

FILIERE	Grade	Date de création	Temps de travail	Nbre de poste	Missions
ANIMATION	Adjoint d'animation	01/09/2024	5/35 ^{ème}	2	Surveillance cantine
			7,5/35 ^{ème}	2	Surveillance cantine
			18/35 ^{ème}	2	Surv cantine, garderie et animation
			25/35 ^{ème}	1	Surv cantine, garderie et animation
			30/35 ^{ème}	1	Surv cantine, garderie et animation
			32,5/35 ^{ème}	1	Surv cantine, garderie et animation
			35/35 ^{ème}	1	Surv cantine, garderie et animation
TECHNIQUE	Adjoint technique	01/08/2024	32,5/35 ^{ème}	1	ATSEM
			35/35 ^{ème}	1	ATSEM
		01/09/2024	5/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux
			10/35 ^{ème}	2	Entretien des locaux
			15/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux et surv cantine
			18/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux et surv cantine
			20/35 ^{ème}	2	Entretien des locaux, cantinière et surv cantine et garderie
			22/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux, surv cantine
			27/35 ^{ème}	1	Entretien des locaux, surv cantine
			32,5/35 ^{ème}	2	Cantinière, surv garderie et entretien des locaux
			35/35 ^{ème}	2	Aide-cantinière, surv garderie, animation

AUTORISER Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Envoyé en préfecture le 27/06/2024 Reçu en préfecture le 27/06/2024 Publié le 27/06/2024 ID : 071-200070530-20240620-2024112-DE
--



Fait les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 La Présidente,
 Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/113

Objet : Création de deux emplois non permanents pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT que l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique permet au conseil communautaire le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

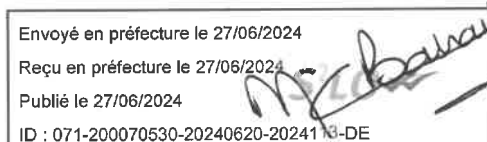
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et d'autoriser le recrutement de deux **contractuels**,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE CREER deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint administratif pour assurer les missions de gestionnaire de caisse, pour donner suite à l'accroissement saisonnier d'activité au centre nautique, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.

FIXE la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°098), Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Didier DEVOUCOUX, Mmes François ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la délibération n°098), Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (jusqu'à la délibération n°101), Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, MM Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, (jusqu'à la délibération n°104), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Jean-Michel PREVOTAT, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Agnès COMEAU (jusqu'à la délibération n°101), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Vincent CHAUVET.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mmes Angeline GORINI, Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

ONT DONNE POUVOIR : MM Eric MARCHAND à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Anatole SAGOT à M Alain d'ANGLEJAN, M Emile LECONTE à M Alain DICHANT, M Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, M Jean-François NICOLAS à M Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Augustin de CHAMPEAUX à Mme Marie-Claude BARNAY, M Christian DELAFORGE à M Dominique COMMEAU, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2024/114

Objet : Contrat d'apprentissage.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 20 juin 2024, il revient au Conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE du recours au contrat d'apprentissage,

APPROUVE la possibilité de conclure dès la rentrée scolaire 2024, 5 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	A compter du	Durée de la Formation
Centre nautique	1	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	01/08/24	1 an
Scolaire	2	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	19/08/24	2 ans
Scolaire	1	BAC PRO services aux personnes et animation dans les territoires	19/08/24	1 an
Direction Attractivité du Territoire	1	Master urbanisme et aménagement	01/09/24	2 ans

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 071-200070530-20240620-2024114-1E

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY